



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question écrite n° 10733

Texte de la question

M. Andre Durr appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la decision que prendra prochainement la SNCF concernant l'implantation de la nouvelle direction interregionale de l'est de la France. Il semblerait que la societe nationale pencherait plutot pour une implantation lorraine. Au moment ou les plus hautes autorites de l'Etat entendent consacrer le role europeen de Strasbourg, il lui semble que tout doit etre fait, y compris de la part des entreprises nationales, pour conforter le positionnement de cette ville au sein de l'Union europeenne. Une decision allant a l'encontre de Strasbourg porterait gravement atteinte aux efforts deployes par l'ensemble des acteurs regionaux pour le developpement du transport ferroviaire. En consequence, il lui demande, d'une part la position de son departemental ministeriel et, d'autre part, quelles mesures il entend faire appliquer en vue de conforter la ville de Strasbourg dans sa vocation europeenne en matiere ferroviaire.

Texte de la réponse

La SNCF dispose actuellement d'une organisation regionale qui a ete mise en place pour l'essentiel en 1972. Depuis cette date, les effectifs de l'etablissement public ont ete reduits d'environ un tiers en raison des progres techniques et de l'evolution des trafics. Afin d'adapter ses structures regionales a cette evolution, la SNCF a elabore un projet de reorganisation administrative qui aurait pour objet d'ameliorer son appareil de production en creant un echelon regional important et capable de beneficier d'une large delegation de pouvoirs. La concertation engagee sur ce projet, a la demande du ministre de l'équipement, des transports et du tourisme entre l'etablissement public et les elus concernes se poursuit parallelement a celle qui a ete entreprise entre la SNCF et ses partenaires sociaux. En tout etat de cause, la reforme devra, tout en assurant la gestion integree de l'entreprise au niveau territorial, renforcer le partenariat entre l'etablissement public et les collectivites regionales. Sur ces bases, il a ete decide d'engager des experiences pilotes auxquelles seront associees les organisations syndicales afin de tester certains aspects de la demarche. L'evaluation de ces experiences ne pourra intervenir avant plusieurs mois. Leur engagement ne vaut pas adoption du projet, mais permettra, si necessaire, de fixer de nouvelles orientations et d'elaborer un nouveau projet susceptible de recevoir la plus large adhesion.

Données clés

Auteur : [M. Durr André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10733

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 458

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1812